



Le Président

M. KEVIN CALLET 33 RUE PIERRE LEGRAND 59000 LILLE

Lille, le 25/04/2024

Objet : Décision de prise en charge de la rémunération du stagiaire en formation professionnelle continue

Références : N° de décision : 2400010UU0 Date de naissance : 22/11/1989

Dossier: 0145805900CG24001B Session: 05900CG24007

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la Région Hauts-de-France a décidé de vous accompagner dans votre projet professionnel en finançant votre formation et en vous accordant une rémunération, sous réserve d'assiduité, dont les principales composantes sont décrites ci-après :

	Date de début	Date de fin prévue	Public	Prestation	Barème
	15/04/2024	24/12/2024	(HA) Stagiaire 26 ans et plus	Rémunération	723,36 € / Mois
ſ	15/04/2024	24/12/2024	(HA) Stagiaire 26 ans et plus	Transport	32,93 € / Mois
ſ	15/04/2024	24/12/2024	(HA) Stagiaire 26 ans et plus	Transport sur justificatif	-

dans le cadre de la formation : « Titre professionnel technicien supérieur systèmes et réseaux » qui se déroule du 15/04/2024 au 24/12/2024 à Temps plein au sein de l'organisme : SIMPLON CO à LENS.

A l'occasion de ce stage, vous bénéficierez d'une couverture sociale à compter du 15/04/2024 dont les cotisations sociales forfaitaires horaires, versées au titre du régime «REGIME GENERAL», sont intégralement prises en charge par l'autorité qui a agréé le stage :

- Allocations familiales versées à la caisse : URSSAF
- Assurance maladie, maternité, invalidité, décès versées à la caisse : URSSAF
- Assurance vieillesse et cotisations versées à la caisse : URSSAF
- Accident du travail et maladies professionnelles versées à la caisse : URSSAF

Les paiements relatifs à cette formation seront consultables sur le portail Internet <u>maremuneration.hautsdefrance.fr</u>. Si vous n'avez pas encore créé de compte d'accès, le numéro de dossier (en entête de ce document) sera indispensable à votre inscription.

Je vous invite à contacter votre organisme de formation pour obtenir toutes les informations utiles portant sur le déroulement de votre formation et le versement de votre rémunération effectué par la Région Hauts-de-France.

Je souhaite que cette aide vous permette de réaliser votre projet dans les meilleures conditions et forme des voeux pour votre réussite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND